



Département de la Côte d'Or
Canton de Dijon 1
Commune de RUFFEY LES ECHIREY

**ARRETE STATIONNEMENT ET CIRCULATION
RUE DES TILLEULS – 21490 RUFFEY-LES-ECHIREY
Du 03 AVRIL AU 12 AVRIL 2018**

Madame le Maire de la commune de Ruffey les Echirey

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Vu l'intérêt général
- Considérant qu'en raison du déroulement des travaux d'aménagement de voirie, rue des Tilleuls, qu'il y a lieu de restreindre le stationnement, rue des Tilleuls.

ARRETE

Article 1. À compter du 03 avril et jusqu'au 12 avril 2018, **la circulation sera interdite rue des Tilleuls, sur le territoire de la commune de Ruffey-lès-Echirey**, et le stationnement sera interdit au début de la rue des Tilleuls pour permettre le déroulement des travaux, sauf riverains (les parents d'élèves de l'école élémentaire étant considérés comme riverains), secours, bus, Poste.

Article 2 : Les dépassements sur l'emprise du chantier seront interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 50 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 4 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Le présent arrêté, publié sous les formes habituelles sera transmis à :

- Gendarmerie d'Arc sur Tille, Transco, Eurovia, La Poste, SMOM d'Is sur Tille

Une publication de cet arrêté sera affichée aux endroits habituels de la commune.

Fait à Ruffey les Echirey le 29 mars 2018

Madame le Maire,
Nadine MUTIN